

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Hervé Guichaoua : Le dévoiement de la mobilité internationale intragroupe du salarié : une forme recherchée de travail illégal et de dumping social sur le territoire français.

Alexandre Lallet : Quel encadrement de l'extension des dispositions conventionnelles en matière de transfert des contrats de travail ? Conclusions sous CE 28 novembre 2014, *Union syndicale solidaires*. Note **Jacques Déchoz**.

Philippe Masson : Égalité de traitement : l'accord collectif au-dessus de tout soupçon.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

La force obligatoire des accords collectifs face aux modifications de leur organisation par les entreprises.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 28 janvier 2015 (deux espèces) – Note Vincent Mallevays (p. 297)

Violation d'un engagement conventionnel de maintien de l'emploi par externalisation de l'activité : une sanction dissuasive.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 18 juin 2014 – Note Romain Geoffroy et Pauline Le Bourgeois (p. 303)

La mise en place d'une DUP n'équivaut pas à une fusion des missions des élus du comité d'entreprise et des délégués du personnel : les attributions préservées.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 décembre 2014 – Note Emmanuelle Richard (p. 308)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social international et européens par Valérie Lacoste-Mary et Jérôme Porta.



Doctrine

Le dévoiement de la mobilité internationale intragroupe du salarié : une forme recherchée de travail illégal et de dumping social sur le territoire français par **Hervé Guichaoua**, Directeur du travail 268

Quel encadrement de l’extension des dispositions conventionnelles en matière de transfert des contrats de travail ? Conclusions sous CE 28 novembre 2014, Union syndicale solidaires par **Alexandre Lallet**, Rapporteur public 275

1° TRANSFERT D’ENTREPRISE – Transfert conventionnel – Périmètre – Restrictions – Appréciation – Convention collective – Extension – Exclusion du transfert des salariés absents depuis plus de 4 mois.

2° TRIBUNAUX – Séparation des autorités administratives et judiciaires – Dualisme juridictionnel – Juge administratif – Appréciation de la légalité d’un accord collectif – Question préjudicielle résultant de la compétence de principe de l’ordre judiciaire – Exceptions en vertu de la bonne administration de la justice et du droit du justiciable à un délai raisonnable – Compétence du juge administratif pour se prononcer sur la légalité – 1° Illégalité manifeste – Jurisprudence établie – 2° Primauté du droit communautaire (art. 88-1 Constitution) – Effectivité.

CONSEIL D’ÉTAT (1^{ère} / 6^{ème} ssr) 28 novembre 2014 279

Note **Jacques Déchoz**, Inspecteur du travail 281

Égalité de traitement : l’accord collectif au-dessus de tout soupçon par **Philippe Masson**, collectif « Droits et libertés » de l’UGICT CGT 283

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Contenu – Différences de traitement entre catégories professionnelles – Contrôle – Respect de l’égalité de traitement – Présomption simple – Renversement – Condition – Justification étrangère à toute considération de nature professionnelle.

SYNDICAT PROFESSIONNEL – Rôle – Défense des droits et intérêts des salariés – Habilitation des salariés par la voie du vote.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 27 janvier 2015 288

Document

Contrôle des Direccte lors de suppressions d’emplois 290

Jurisprudence

CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution – Inaptitude – Origine professionnelle – Recherches de reclassement – Consultation préalable des délégués du personnel – Licenciement.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 mars 2015 296

Note **Arnaud Mazières** 296

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Application – Obstacles – Révision et dénonciation (oui) – Accord sur le droit syndical – Evolution de l’organisation de l’entreprise – Caducité (non) – Caractère indifférent (deux espèces).

SYNDICAT PROFESSIONNEL – Délégué syndical – Désignation – Périmètre – Accord collectif – Réorganisation de l’entreprise – Effet.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 28 janvier 2015..... 297

Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 28 janvier 2015** 298

Note **Vincent Malleveys**, Avocat au Barreau de Paris 298

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Dénonciation – Avantages individuels acquis – Notion – Temps de travail – Rémunération d’un temps de pause – Maintien (oui).

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 5 novembre 2014 301

Note **Bernard Schmid**, Conseiller confédéral DLAJ 301

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Exécution – Accord de GPEC – Engagement de maintien de l’emploi – Externalisation de l’activité – Manquement.	
Cour de cassation (Ch. Soc.) 18 juin 2014	303
Note Romain Geoffroy , Avocat au Barreau de Montpellier et Pauline Le Bourgeois , Avocate au Barreau de Toulouse	304
DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL – Comité d’entreprise – Délégation unique du personnel – Distinction des attributions – Avis portant sur le reclassement d’un accidenté du travail – Effet.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 décembre 2014	308
Note Emmanuelle Richard , Juriste en droit social	309
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Propos racistes – Gravité de la faute – Qualification.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 3 décembre 2014	310
Note	310

Chroniques jurisprudentielles

Droit social international et européens

Les congés de parentalité à l’épreuve de la Cour de justice par Valérie Lacoste-Mary , enseignant-chercheur, Université de Bordeaux – COMPTRESEC UMR 5114	311
Le salaire minimal, un instrument national pour lutter contre le dumping social ? par Jérôme Porta , enseignant-chercheur, Université de Bordeaux – COMPTRESEC UMR 5114	316



RPDS 839 – MARS 2015

Au sommaire :

Dossier :

L'INAPTITUDE MÉDICALE DU SALARIÉ

Le droit et les juges :

Les avantages catégoriels présumés justifiés

RPDS 840 – AVRIL 2015

Dossiers :

LES PROCÉDURES DE PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le nouveau financement des syndicats

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, commande à NSA La Vie Ouvrière, BP 88, 27190 Conches en Ouche. Prix du numéro : 7,50 euros (+ forfait de 3 euros par envoi). Abonnement : 9 € par mois ou 108 euros par an incluant la RPDS papier et son supplément Internet (RPDS numérique + le guide droit du travail en actualisation permanente + la veille juridique) uniquement à RPDS, 263, rue de Paris, case 600, 93516 Montreuil cedex. Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet www.nvo.fr

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles :
articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<https://sites.google.com/site/droitouvrier>